

Affiché le 30/07/2026



(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIERN° CU 085 223 26 00062 Demande du : 03/07/2026 Complétée le : Sur un terrain sis et cadastré : 29 RUE DE LA ROUSSIERE - SAINTE-HERMINE 223 XM 77
DESTINATAIRE Monsieur PANNETIER Tanguy 29 Rue de la Roussière - Sainte-Hermine 85210 SAINT JEAN D'HERMINE

Dossier suivi par : PETITPAS COLLET Mathilde

OBJET : Retrait avant décision du Certificat d'Urbanisme Opérationnel (RECOMMANDE A.R.).

REF. : Votre lettre du 07/07/2026 adressée au service instructeur

Monsieur,

Par lettre susvisée, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n° CU 085 223 26 00062 décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré **SANS SUITE**.

Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier et vous fais retour des autres exemplaires en ma possession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A SAINT-JEAN-D'HERMINE,

le **30 JUL. 2026**

Le Maire

Décision transmise au
représentant de l'Etat

le **31 JUL. 2026**

Philippe BARRÉ
Maire de Saint-Jean-d'Hermine

Par délégation du Maire
Johan GUILBOT
Maire délégué

